

La Validation des Acquis de l'Expérience est réglementée par le [Code de l'éducation](#) et le [Code du travail](#).

- **Conditions :**

Il faut justifier d'activités salariées ou non salariées continues ou cumulées sur une période de 1 an minimum en rapport direct avec la certification visée. Au cours de la même année civile, il n'est possible de déposer, pour un même diplôme, qu'une seule demande et dans un seul établissement.

Sont concernés l'ensemble des diplômes que délivre l'université de Caen Normandie et qui sont enregistrés dans le [répertoire national des certifications professionnelles](#) (RNCP)

Les diplômes de BUT pourront être obtenus par la VAE à partir de Septembre 2024.

Le candidat doit constituer un dossier qui sera examiné par un jury de V.A.E. Ce dossier doit permettre d'apprécier « les compétences, les connaissances, les méthodes et le savoir-faire acquis en fonction de la formation souhaitée ».

- **Coût :**

La validation des acquis fait partie du champ de la formation professionnelle continue (cf : Article L6111-1 du code du travail). A ce titre, elle peut donc faire l'objet d'une prise en charge par les différents acteurs qui participent aux dépenses de formation professionnelle continue.

La tarification varie en fonction du diplôme et de la formule demandée pour le montage du livret 2 (avec ou sans accompagnement). Un coût estimatif vous est transmis par courriel.

LE NIVEAU D'EXPERIENCE ATTENDU :

<p style="text-align: center;">TECHNICIEN SUPERIEUR</p> <p>Assure de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception, d'encadrement.</p>	<p style="text-align: center;">DUT</p>
<p style="text-align: center;">CADRE MOYEN</p> <p>Maîtrise des fondements scientifiques de la profession conduisant à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.</p> <p>Conception de programmes. Elaboration de procédures de travail. Définition de cahiers des charges.</p> <p style="text-align: center;">Responsable d'équipe.</p>	<p style="text-align: center;">Licence/Licence Professionnelle</p>
<p style="text-align: center;">CADRE</p> <p>Conception, préparation et organisation de tout ou partie du travail de son entreprise ou de son service.</p> <p style="text-align: center;">Définition d'orientation ou de stratégie.</p> <p style="text-align: center;">Maîtrise de processus de conception, de recherche ou d'expertise.</p>	<p style="text-align: center;">Master</p>

CONTACTS :

- **Orientation générale, choix du diplôme à valider :** prendre contact avec un point relais conseil VAE. Il en existe dans chaque région.
 - Voici l'adresse du site normand : <https://parcours-metier.normandie.fr/vae-les-points-relais-conseil>
 - Pour les autres régions : <http://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc>

- **Conseil, retrait, conception et suivi des dossiers V.A.E :**

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE - SUFCA/Cellule VAE
Campus 1 - bâtiment D – Etage 3 - Esplanade de la Paix - CS 14032 – 14032 CAEN Cedex 5



Tél : 02 31 56 64 95 - Courriel : vae@unicaen.fr

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00

Possibilité d'accueil sur rendez-vous en dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Un conseil pourra être assuré par un Conseiller Orientation/Formation de l'Espace Orientation Insertion de l'université

	<p>Service Universitaire de Formation Continue et d'Apprentissage Cellule Validation des Acquis -Campus 1 - bâtiment D - Etage 3- Esplanade de la Paix - CS 14032 – 14032 CAEN Cedex 5 Tél : 02.31.56.64.95 – Courriel : vae@unicaen.fr site : https://formation-pro.unicaen.fr/vous-former/ <i>Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2514 P6000 14 auprès du préfet de région Normandie</i> SIRET : 191.414.085.000.16</p>	
--	--	---

Rédigé par :	Assistance en ingénierie	le 04/03/22	
Approuvé par :	R. Qualité SUFCA	le 04/03/22	

Version	Modifications
C	Mise à jour procédure
D	Modification accueil et engagements

DÉLAIS (hors périodes de vacances)	ÉTAPES	OBJECTIFS	DÉMARCHES
	1	COMPLÉTER LE dossier de recevabilité	<p>Pour une demande de VAE, merci de nous contacter au 02.31.56.64.95 ou de nous envoyer un courriel à vae@unicaen.fr en précisant le diplôme sollicité et en joignant votre CV afin que nous vous transmettions les documents nécessaires à votre demande.</p> <p>Ou bien, vous trouverez sur notre site internet le Cerfa n°12818 ainsi que la notice explicative à télécharger : / <i>Attention, veillez à bien lire la notice qui précise comment remplir les rubriques et les pièces justificatives à transmettre.</i></p> <p><u>Pour compléter votre demande, il vous faudra joindre un certain nombre de pièces justificatives précisées dans la notice ainsi que les pièces spécifiques UNICAEN :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Cerfa n°12818 complété</u> 2. <u>une lettre de motivation concernant votre demande de VAE ;</u> 3. <u>un CV détaillé ;</u> 4. <u>la FE.19 Fiche adéquation (compétences/programme)</u> 5. <u>diplômes obtenus</u> 6. <u>programmes et attestations des formations suivies en lien avec le diplôme visé (le cas échéant)</u> 7. <u>justificatifs de travail (voir la notice au Cerfa pour plus d'informations)</u> 8. <u>pièce d'identité</u> <p><u>Vous devez adresser l'ensemble des pièces demandées sous forme dématérialisée (1 fichier pdf par type de pièces soit 8 fichiers maximum) à vae@unicaen.fr</u></p> <p>Une fois le formulaire Cerfa n°12818 complété, vous devez l'adresser par courrier postal en 2 exemplaires accompagnés des pièces justificatives à : Université de Caen Normandie SUFCA / Cellule VAE Esplanade de la Paix CS 14032 14032 CAEN Cedex</p>
2 mois pour la recevabilité et jusqu'à 3 mois pour la faisabilité	2	CONFIRMER LA RECEVABILITÉ DE SON PROJET	<p>L'étude du livret 1 se déroulera en deux phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Vous recevrez un accusé de réception après vérification de votre dossier. 2- La recevabilité administrative et pédagogique : elle est assurée par l'équipe pédagogique du diplôme sur la base des informations renseignées dans le formulaire Cerfa. Un compte-rendu vous sera adressé par mail vous précisant la recevabilité de votre demande de VAE. <p><i>Cet avis n'engage en rien la décision finale du jury.</i></p>
1 à 2 mois	3	FAIRE ACTE DE CANDIDATURE	<p>A l'issue de l'étude de faisabilité, la cellule VAE de l'université de Caen Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définira avec vous les conditions de votre inscription dans la démarche de VAE ; - vous aidera dans le montage financier de votre projet ; - établira un contrat ou une convention de validation des acquis ; - vous remettra le livret 2 ainsi que les coordonnées de votre accompagnateur si vous souhaitez être accompagné pédagogiquement dans cette démarche.

3 à 5 mois	4	ÉLABORER SON LIVRET 2	<p>La demande de VAE est présentée sous forme de 2 dossiers :</p> <p>Un premier dossier retraçant l'ensemble des activités du demandeur mettant en lien ses expériences avec les savoirs et les compétences propres au diplôme visé. Ce descriptif comprend la formation initiale et continue, les activités professionnelles, bénévoles et toute expérience utile dans le cadre de la demande.</p> <p>Un second dossier sous la forme d'un sujet d'analyse proposé par le responsable de diplôme. Il s'agit d'un travail de réflexion vous permettant de procéder à l'analyse et la synthèse d'une situation ou d'un problème donné. Vous pourrez ainsi poser les hypothèses de travail en mettant en œuvre la ou les méthodologies les plus adéquates. Cet exercice permettra aux membres du jury de mieux apprécier vos aptitudes et compétences.</p> <p>ACCOMPAGNEMENT (optionnel) : Le montage du livret 2 peut faire l'objet d'un accompagnement. Cet accompagnement n'est pas obligatoire. Il fait l'objet d'un financement et s'effectue à la demande du candidat.</p> <p>Il est assuré par un enseignant de la discipline ou un accompagnateur spécialisé et fait l'objet d'échanges en présentiel et/ou à distance (des rendez-vous de 1 ou 2 heures) sur une durée totale au choix de : 8 heures, 13 heures ou 18 heures.</p>
	5	DEPOSER SON LIVRET 2	<p>Le dossier VAE est à remettre 2 mois avant le passage en jury (hors période de congés). Les jurys se réunissent deux fois par an (sessions en juin-juillet et novembre-décembre).</p> <p>Le dépôt du dossier se fait en version dématérialisée par mail auprès de la cellule de validation des acquis du SUFCA.</p>
1 à 2 mois	6	FAIRE EXPERTISER SA DEMANDE ET PASSER EN JURY	<p>Vous recevrez une convocation pour votre soutenance devant un jury. Lors de l'entretien celui-ci s'attachera à vérifier si les acquis exposés dans le dossier correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le diplôme.</p>
	7	LA DÉCISION FINALE	<p>Le jury peut attribuer tout ou une partie du diplôme ou du titre concerné. Il peut également vous demander des vérifications complémentaires et donner des préconisations sur les dispenses ou compléments de formation à réaliser.</p> <p>A l'issue de la délibération du jury, celui-ci informe le candidat de sa décision. Les personnes ayant validé leur VAE à l'issue du jury se verront remettre une attestation de réussite et la procédure pour retirer le diplôme.</p> <p>En cas de validation partielle, des préconisations seront proposées..</p>
	8	EVALUER VOTRE PRESTATION	<p>Dans le cadre de l'amélioration continue des prestations, l'université vous transmettra un lien vers une enquête de satisfaction en fin de démarche.</p>

La cellule VAE s'engage à :

- **Transparence de l'accompagnement** : L'ensemble de la démarche, son organisation et les durées prévisionnelles sont communiqués sur le site internet de l'université. Suite à la recevabilité de la demande, l'entrée dans une démarche de VAE n'est possible qu'après contractualisation. Le contrat de formation informe le candidat sur l'organisation et la durée prévisionnelle de la démarche.
- **Egalité de traitement** : la cellule VAE s'engage à proposer une même qualité de prestation à tous les candidats, sans aucune discrimination.
- **Confidentialité** : la confidentialité des échanges, afin notamment que la parole du bénéficiaire puisse être libre de toute contrainte est garantie.
- **Laïcité** : l'université s'engage à respecter les principes de la laïcité inscrits dans la Constitution.

Nos partenaires : Région Normandie, Ecole doctorale, Université de Rouen Normandie, Université Le Havre Normandie, Réseau FCU, Points Relais Conseils VAE